

Pour
dissiper
la
fumée

Stratégie manitobaine de lutte contre le tabagisme

Une démarche coordonnée et globale visant à réduire
les maladies, les invalidités et les décès dûs au tabac
dans la province du Manitoba



À tous les niveaux, les gouvernements du Canada sont en train de prendre des mesures pour réduire la consommation de tabac et ses effets nocifs sur les fumeurs et les non-fumeurs. Le tabac est le seul produit de consommation qui entraîne des maladies, des invalidités et la mort lorsqu'on l'utilise exactement de la façon prévue. De fait, non seulement la recherche confirme-t-elle que le tabagisme est une cause majeure de maladies et de décès, mais elle montre également que les conséquences négatives du tabagisme sur la santé et l'économie des habitants de tout le pays ont atteint des proportions inquiétantes (Conseil canadien pour le contrôle du tabac, 1999).

Benzène
(carburant)
Formaldéhyde
(fluide d'embaumement)
Ammoniac
(nettoyant pour teatres)
Benzène
(essence pour brûleurs)
Toluène
(diluant pour peintures)
Cyanure d'hydrogène
(empoisonnement dans
les chambres à gaz)

POISONS

statistiques

Pour ceux et celles qui ne fument pas, l'utilisation et la vente du tabac en tant que produit accepté comme « normal » par la société a aussi des retombées défavorables. La publicité sur les produits du tabac et la présence évidente de ceux-ci sur les étalages encouragent les enfants à percevoir le tabac comme étant un produit de consommation acceptable et augmentent la probabilité qu'ils se mettent un jour à fumer eux-mêmes. De plus, il y a maintenant de nombreuses preuves des effets négatifs sur la santé de la fumée de tabac ambiante.

Le Manitoba a régulièrement l'un des taux les plus élevés de tabagisme chez les jeunes de tout le Canada. (Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada, ESUTC, 1999-2002). La recherche montre que plus de 1800 Manitobains et Manitobaines meurent chaque année d'avoir fumé (Santé Canada, 2000), tandis que plus de 150 autres meurent des effets de la fumée secondaire (Médecins pour un Canada sans fumée, 1999).

D'après les statistiques 21 pour cent des Manitobains et Manitobaines de 15 ans et plus fument, et notamment :

- 23 pour cent des jeunes de 15 à 19 ans;

- 33 pour cent des jeunes de 20 à 24 ans;
- 20 pour cent des jeunes de 25 ans et plus (ESUTC, 2002)

Nous savons également que 20 pour cent des enfants du Manitoba de 17 ans et moins sont exposés régulièrement à la fumée de tabac secondaire à la maison (ESUTC, 2002). De nombreux adultes sont aussi exposés régulièrement à la fumée secondaire dans les lieux publics et au travail. Étant donné ce que nous savons sur la toxicité du tabagisme et de la fumée secondaire, il faut que nous prenions des mesures pour protéger la santé des habitants du Manitoba, et en particulier celle des enfants.

On estime que les coûts directs des soins de santé relatifs à l'usage du tabac dans notre province sont d'environ 130 millions de dollars par an (Santé Canada, mai 2000).

Le Manitoba a créé sa Stratégie de lutte contre le tabagisme en réponse à ces problèmes. La stratégie vise à obtenir des résultats dans toutes les couches de la population, mais se concentre tout particulièrement sur les jeunes du Manitoba.



En quoi consiste la stratégie du Manitoba?

En janvier 2002, le ministre de la Santé du Manitoba a annoncé une Stratégie de lutte contre le tabagisme globale et portant sur plusieurs années, qui est axée sur quatre objectifs définis au niveau national. Ces objectifs sont les suivants :

- **Prévention** – empêcher les enfants et les jeunes de commencer à fumer et réduire leur accès au tabac.
- **Protection** – réduire l'exposition à la fumée secondaire et protéger la santé des non-fumeurs.
- **Renoncement** – promouvoir le renoncement au tabac et aider les fumeurs à arrêter de fumer.
- **Dénormalisation** – influencer l'attitude du public envers les produits du tabac et leur utilisation afin que le fait de fumer ne soit plus considéré comme un comportement normal et acceptable.

Cette stratégie exhaustive vise à réduire la consommation de tabac dans toute la province, et en particulier parmi les jeunes et les adolescents, et à diminuer le nombre de maladies, d'invalidités et de décès dus au tabac au Manitoba.

Santé Manitoba a pris l'engagement de collaborer avec le public et les partenaires du gouvernement – offices régionaux de la santé, écoles, municipalités, autorités fédérales, groupes communautaires et organisations non-gouvernementales – afin d'accroître les efforts de réduction de la consommation de tabac dans notre province.

stratégie

Composantes de la stratégie visant les jeunes

Il est logique, dans l'optique de protéger la santé et le bien-être à long terme des habitants du Manitoba, de concentrer nos efforts sur la réduction de la consommation de tabac parmi les jeunes, puisque les statistiques prouvent que la plupart des fumeurs commencent à consommer des produits du tabac au début de l'adolescence.

Santé Manitoba veut empêcher les jeunes de commencer à fumer et encourager ceux qui fument actuellement à s'arrêter.

Pour atteindre ces objectifs, des mesures visant tout particulièrement les jeunes ont été prises, et notamment :

- **La création d'un comité consultatif de jeunes** – quatorze jeunes du Manitoba, âgés de 13 à 18 ans, ont été choisis comme membres d'un comité consultatif de jeunes chargé de conseiller le gouvernement. La participation de ce comité permettra de garantir que les programmes et les campagnes publicitaires visant les jeunes retiennent l'attention de ceux-ci, et qu'ils sont pertinents et efficaces.
- **L'élargissement des programmes de renoncement au tabac pour adolescents dans tout le Manitoba** – le gouvernement provincial s'est associé à la Manitoba Lung Association afin d'instaurer des programmes de renoncement au tabac pour les adolescents de toute la province. Ces programmes comprennent notamment le Not on Tobacco (NOT) Program, de l'American Lung Association et le programme de Santé Canada, Vie 100 fumer. Ces programmes fournissent des renseignements aux adolescents et leur donnent la motivation et l'aide dont ils ont besoin pour arrêter de fumer.
- **L'élaboration de campagnes publicitaires axées sur les jeunes** – le gouvernement provincial créera une série de campagnes publicitaires sur la prévention du tabagisme et le renoncement au tabac qui viseront les jeunes directement.
- **Un projet de loi interdisant de fumer dans les lieux publics et les lieux de travail intérieurs** – En 2003, le ministre de la santé a créé un groupe de travail tripartite pour étudier les façons de protéger les Manitobains et les Manitobaines contre la fumée secondaire. Le groupe de travail s'est rendu dans des collectivités de toute la province pour demander l'avis des membres du public. En novembre 2003, le groupe de travail a remis son rapport final, qui recommandait d'interdire complètement l'usage du tabac dans tous les lieux publics fermés et les lieux de travail intérieurs, à compter du 1^{er} octobre 2004. Ce gouvernement s'est engagé à mettre en vigueur les recommandations du groupe de travail.
- **La poursuite du soutien au programme d'interdiction de la vente de produits du tabac aux mineurs** – ce programme existe depuis 1996 au Manitoba. Les agents employés par le programme sont chargés de faire des vérifications auprès des détaillants afin de voir à ce que ceux-ci n'enfreignent pas la loi en vendant illégalement du tabac à des mineurs.



Autres composantes de la stratégie

La stratégie comprend les autres composantes suivantes :

- **L'aide aux projets communautaires de prévention du tabagisme** – Santé Manitoba collabore avec la Manitoba Tobacco Reduction Alliance (MANTRA) – un regroupement d'organisations à but non lucratif, d'organismes du secteur de la santé, d'associations professionnelles et d'offices régionaux de la santé dont le but est de montrer la voie en vue de réduire la consommation de tabac au Manitoba – et soutient ses activités.
- **La création d'une ligne d'aide aux fumeurs** – les fumeurs de tout le Manitoba ont maintenant accès à un nouveau service visant à les aider à se débarrasser de leur habitude. Financé par Santé Canada, ce service gratuit est offert par la Société canadienne du cancer. En composant un numéro sans frais (1 877 513-5333), les Manitobains et les

Manitobains peuvent parler à des conseillers ayant reçu une formation spéciale, qui peuvent leur fournir une aide suivie en vue de leur permettre d'arrêter de fumer.

- **Le projet J'OPPTE, des outils pédagogiques pour prévenir le tabagisme** – La prévention du tabagisme passe par l'éducation des enfants à l'école. Dans cette optique, le projet J'OPPTE (jeu d'outils pédagogiques pour prévenir le tabagisme à l'école) répond au besoin de doter les enseignants de ressources faciles à utiliser en classe et conçues pour les élèves de la maternelle au secondaire 4. Cette initiative est le fruit d'un partenariat entre la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances et le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse. Le lancement de projets pilotes mettant ces ressources à l'essai dans les écoles du Manitoba est prévu pour 2005.



visitez les sites

Vous pouvez être utile

Pour trouver la meilleure façon de persuader vos enfants de ne pas commencer à fumer :

- obtenez un exemplaire de la brochure *Pour dissiper la fumée*, en composant le **1 866 MANITOBA (1 866 626-4862)**.

Pour en savoir plus sur les façons d'arrêter de fumer :

- appelez la ligne d'aide aux fumeurs, au **1 877 513-5333**.
- communiquez avec la Manitoba Lung Association, au **(204) 774-5501** afin d'obtenir des détails sur les programmes de renoncement au tabac pour adolescents au Manitoba.

Pour aider à protéger les jeunes :

- composez le **(204) 788-6785** ou le **788-6357** afin de signaler les détaillants ou les autres personnes qui fournissent du tabac à des mineurs ou vendent des cigarettes à l'unité.

Pour vous renseigner sur les projets de prévention communautaires :

- mettez-vous en rapport avec MANTRA, au **(204) 784-7030**.



Pour obtenir des renseignements de nature générale sur la consommation du tabac, **visitez les sites ci-dessous** :

- Conseil canadien pour le contrôle du tabac – www.cctc.ca
- Renseignements sur le tabac, Santé Canada – www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tabac
- Médecins pour un Canada sans fumée – www.smoke-free.ca

Pour trouver de la documentation axée particulièrement sur les jeunes, **visitez les sites ci-dessous** :

- Tobacco Facts, Ministry of Health de Colombie-Britannique – www.tobaccofacts.org
- Campaign for Tobacco Free Kids – www.tobaccofreekids.org
- Vie 100 fumer, Santé Canada – www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/tabac/jeunesse/cesser/100.html
- Tips 4 Youth – www.cdc.gov/tobacco/tips4youth.htm

Où puis-je trouver d'autres renseignements?



Pour plus de renseignements sur la Stratégie manitobaine de lutte contre le tabagisme, veuillez visiter notre site Web, **manitoba.ca**, ou communiquer avec :

Santé Manitoba

Direction de la santé publique

300, rue Carlton, 4^e étage

Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9

Téléphone : (204) 788-6735

Télécopieur : (204) 948-2040

La production du présent document est possible grâce à un apport financier du Programme de la lutte au tabagisme, Santé Canada.